

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 10 juillet 2017**

---

Délibération n° 2017 – 10/07/2017 – 21

*Projets internationaux*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 16 juin 2017

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 25 voix pour (unanimité) :**

**les projets internationaux.**

Dijon, le 11 juillet 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 8 juin 2017  
Tableau des projets internationaux*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Compte rendu - séance du Jeudi 8 juin 2017**  
-----

Ouverture de la réunion à 9h10.

**1. Informations générales**

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle que l'offre de formation a été votée par le Conseil d'Administration le 29 mai 2017. Maintenant, on voit arriver des demandes de modifications de fiches filières. L'UFR STAPS a renvoyé récemment ses fiches complétées pour l'ensemble des rubriques.

Quelques informations financières sont précisées. L'AEF a publié une dépêche le 1<sup>er</sup> juin 2017 (n° 563100). Six universités se trouvent aujourd'hui dans une situation budgétaire que le MESR juge "très dégradée", relève la Cour des comptes dans sa note d'analyse de l'exécution budgétaire 2016 de la Mires. Il s'agit de Limoges, Orléans, Pau, Reims-Champagne-Ardennes, Toulouse-III et Bretagne-Sud. Il faut ajouter à cette liste 9 établissements en "situation dégradée" : 8 universités (Antilles, Clermont-II, Corse, Grenoble Alpes, Guyane, Lille-I, Marne-la-Vallée, Paris-I) et deux écoles d'ingénieurs (Sigma Clermont et Grenoble INP). La Cour des comptes publie également la liste des établissements en déficit simple ou multiple depuis 2011. L'UB fait partie de cette cohorte d'universités.

Comment se sortir de cette situation ? L'augmentation des droits d'inscription est une piste.

Il faut évoquer le fait que la CPU s'est prononcée en faveur de cela récemment. Mais si le nouveau gouvernement devait augmenter les droits d'inscription, il faudrait un cadre fixé au niveau national, sans dérégulation de ces droits. En parallèle il faut que des dispositifs venant en soutien des étudiants défavorisés soient proposés. Il ne faudra pas que cela s'accompagne d'un désengagement de l'Etat (pas de réduction de la DGF).

La CPU peut envisager cette augmentation seulement si ces 3 clauses restrictives sont respectées.

Le gouvernement n'est pas sur cette ligne pour le moment. Il faut noter qu'il y a 40% d'étudiants boursiers à l'UB.

La sanctuarisation du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été évoquée par le Président de la République. Mais on peut légitimement se demander si le budget sera reconduit à l'identique ou adapté à l'évolution des charges. Vu les augmentations d'effectifs annoncées, s'il n'y a pas d'augmentation, cela reviendra à une baisse.

Jean-Jacques BOUTAUD évoque le fait que comme l'UB a présenté deux exercices budgétaires en déficit (2015 et 2016), il y a l'obligation de mettre en place un plan de retour à l'équilibre (PRE). L'Inspection générale vient vendredi dans l'établissement. Il va falloir trouver une conjonction entre ce qui peut sortir du PRE et ce qui sortira de l'inspection générale.

L'évolution des effectifs telle qu'elle s'annonce dans APB est inquiétante et anxiogène.

Le Conseil d'État rejette pour défaut d'urgence la demande de suspension de la circulaire de la DGESIP du 24 avril 2017 organisant les modalités d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur, dans une ordonnance rendue publique le 2 juin 2017. En particulier, cette circulaire reconnaît - sous certaines conditions - le tirage au sort pour l'admission en L1 ou en Paces via APB en cas de capacité d'accueil insuffisante des universités. Saisi d'un référé suspension par PDE et SOS Éducation, le Conseil d'État avait entendu les parties prenantes mardi 30 mai 2017. Par ailleurs, il statuera dans les prochains mois sur la légalité de cette circulaire dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir au fond.

Le problème reste de savoir ce que l'on fait à la rentrée vu ce constat. On observe en effet que le taux de pression de certaines filières est très élevé

Sophie SALAÜN demande quelle est la position du rectorat.

Josèphe CASTELLANI-RUCKSTUHL, qui représente le SAIO du Rectorat, précise qu'il y a actuellement des études faites sur les vœux 1 absolus pour voir quelles solutions sont envisageables. Il est compliqué d'avoir une vue pertinente alors que la première phase d'admission commence seulement et que les résultats du bac ne sont pas connus.

## **2. Projets internationaux en lien avec le Pôle International**

Bernhard ALTHEIM présente les **6 projets diplômants** aux membres de la Commission de la Pédagogie.

**1/ Allemagne** Université Johannes Gutenberg Mainz (JGU) ESPE en lien avec UFR Langues et Communication et UFR Lettres et Philosophie - Sylvie Marchenoir

Mise en place d'une annexe 4 à l'accord de coopération entre les deux établissements pour organiser des doubles diplômes entre les Master MEEF (Dijon) et les Master of Education (Mayence) dans les disciplines Français, Allemand et Anglais. L'objectif est de former en commun des enseignants du secondaire, habilités à enseigner en France et /ou en Allemagne.

Bernhard ALTHEIM explique le projet. L'idée est que les étudiants puissent suivre une formation les menant jusqu'au concours en France et en Allemagne. On a déjà une licence commune en France et en Allemagne on a un Bachelor pour ceux qui se destinent à l'enseignement. Ce Master est la suite logique de la licence. Il se ferait en trois ans plutôt.

Il faut noter que le Rectorat et le Ministère du Lander de Rhénanie Palatinat ont leur mot à dire sur le dispositif.

La première année se passe en Allemagne puis les étudiants suivent la première année MEEF à l'uB. Ensuite l'étudiant choisit de faire la dernière année de formation en Allemagne ou en France.

Le contingent prévu est de minimum 5 étudiants

Depuis avril 2017, on sait qu'on a l'accord de l'UFA qui va financer des bourses et des frais de fonctionnement. L'université allemande pousse à la mise en place de cet accord. Si ce concept ne marche pas, on laissera tomber. En licence, on a 60 à 70 étudiants diplômés.

Les parcours avec Mayence sont bien affichés dans APB. Cela a permis un afflux d'étudiants vers ces cursus.

Il faut noter que la rencontre annuelle avec Mayence est prévue fin juin.

**2/ Maroc** Université Hassan 1<sup>er</sup> - IAE - Philippe Desbrières

Nouvel accord (MoU + annexe 1) avec l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG), composante de l'université Hassan 1er, qui permet à l'IAE d'accueillir des étudiants en formation diplômante dans ses différents diplômes de niveau Master.

**5/ Tunisie** Université de la Manouba- IAE - Mohamed Zouaoui, Kamel Laaradh

Nouvel accord (MoU + annexe 1) avec l'ESC de Tunis, composante de l'Université de la Manouba, qui permet à l'IAE d'accueillir des étudiants en formation diplômante dans ses différents diplômes de niveau Master.

**6/ Tunisie** Université de Carthage (UCAR) - ESIREM Wahabou Abdou

Nouvel accord (MoU + annexe) avec l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologies (INSAT), composante de l'Université de Carthage, qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants en formation diplômante et d'envoyer et de recevoir des stagiaires en lien avec les laboratoires de recherche des deux établissements.

Pour les projets 2-5-6, il s'agit de recevoir des étudiants dans nos diplômes de façon limitée. Pour l'ESIREM : des étudiants UB peuvent faire des stages et on peut participer à la sélection sur place.

La procédure campus France est allégée s'il y a un accord.

**3/ Mexique** Université pédagogique nationale du Mexique (UPN) - UFR Lettres et Philosophie (CFOAD)

Françoise Lesage

Renouvellement d'un accord avec annexes pédagogique et financière qui permet aux étudiants de l'UPN de s'inscrire au DUFLE de l'uB et de suivre cette formation à distance tout en restant inscrits dans la Licence

d'enseignement du français à l'UPN. L'uB reconnaît une partie du parcours effectué dans le cadre de cette Licence pour valider le DU.

**4/ Mexique** Universidad Tecnológica de Tulancingo - IUT Dijon-Auxerre (campus Auxerre) - Sylvie Thierry  
Renouvellement de l'annexe 1 à l'accord cadre qui permet à l'IUT d'accueillir des étudiants en formation diplômante et non diplômante (Diplômes concernés à l'UB : DU ITEM et Licence professionnelle MAI) et d'envoyer des étudiants en DUETI à Tulancingo.

Pour les projets 3-4, l'uB reconnaît une partie des cours de l'UPN.

Il faut souligner que cet accord représente un travail très important pour l'IUT.

Suite à cette présentation, Bernhard ALTHEIM indique que les projets présentés dans les conseils centraux sont validés par les conseils de composantes. Pour septembre 2017, il y a aura encore des accords à présenter car certains conseils de composantes ne se sont pas encore réunis.

<b>obs serv ations CP</b>	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
---------------------------------------	--

### 3. Diplômes d'université

➤ **UFR Langues et Communication : modifications des DU de langue et culture (italiennes / germaniques)**

Pour le DU langue et culture germaniques, on voit une augmentation horaire due aux TD de grammaire qui passent de 12 h à 24 h. Cela ne pose pas de problème.

Par contre, pour le DU langue et culture italiennes, il y a un problème de cohérence entre ce qu'indique la fiche et les non ouvertures actées pour la rentrée 2017 (LLCER1 italien et des combinaisons de langues en LEA). Cela ne fonctionne pas en l'état. Il faut que la fiche soit revue. Il va s'agir de recomposer le jeu des mutualisations.

<b>obs serv ations CP</b>	<b>Les remarques formulées en CP seront relayées en CFVU</b>
---------------------------------------	--

➤ **UFR Droit, Sciences Economique et Politique : création du DU « Expertise, Audit, et Stratégie financière Territoriale »**

Vincent THOMAS présente le DU « Expertise, Audit, et Stratégie financière Territoriale » en séance. Il précise qu'il est adossé au Master 2 professionnel « Finances des collectivités territoriales et des groupements », composante de l'Institut supérieur des Territoires (ISdT). La majorité des enseignements sera ainsi mutualisée entre les deux diplômes.

Il indique que ce DU répond à une demande des commissaires aux comptes suite à une évolution de la législation en 2015.

Il n'existe pas de formation de ce type en France pour les commissaires aux comptes, c'est donc une première nationale. Vu le dispositif prévu, il y aura en parallèle une mutualisation et une valorisation de la maquette de M2.

Cela permet par ailleurs de financer l'Institut Supérieur des Territoires, qui n'aura a priori plus de financement via le Conseil régional Bourgogne Franche Comté l'an prochain.

Compte tenu des objectifs du DU, des expériences professionnelles des auditeurs et de la nature de leur formation initiale, des enseignements spécifiques seront proposés.

Ce DU s'adresse, en priorité, à des professionnels en formation continue (experts-comptables, commissaires aux comptes, auditeurs, fonctionnaires territoriaux en spécialisation ou reconversion professionnelle).

Ce DU étant mutualisé avec le Master 2 FCTG le poids financier des enseignements ainsi optimisé est réduit. C'est la dynamique du Master 2 FCTG qui permettra de donner celle du DU et de la développer à travers notamment des études de terrain, des séminaires professionnalisant. Certains enseignements seront spécifiques au DU. Ils ne pourront pas de ce fait être mutualisés.

L'objectif d'appropriation d'une excellente culture générale de l'évolution des territoires impose d'inscrire dans la fiche filière des enseignements en droit des institutions ou en droit des collectivités locales. Cette culture générale favorise l'accompagnement des élus dans l'expertise de leurs budgets et la mise en place de pacte financiers et fiscaux.

Le tarif du DU est fixé à 4 000 euros pour 5 heures d'examens et devoirs personnels et 145 heures de formation, répartis en Cours magistraux, en étude de cas, séminaires professionnels de courte durée, en accompagnement de travail de recherches et de participation aux colloques notamment.

L'inscription au DU permet également le suivi à titre dérogatoire de stage d'expertise ou d'acquisition de connaissance au CNFPT par le biais d'un partenariat mis en place entre cette institution et le Master 2 FCTG.

La formation s'adresse en formation continue :

- à toute personne exerçant une activité professionnelle à caractère juridique, financier, comptable, fiscal auprès des collectivités locales et de leurs satellites, parmi lesquelles notamment les experts-comptables et commissaires aux comptes souhaitant exercer ou exerçant dans le secteur public.
- aux personnes désireuses de se former à la stratégie financière dispensée en Master 2 mais ne possédant pas les diplômes permettant l'accès au 3ème cycle. Le dossier donne lieu à une étude approfondie de la culture territoriale du candidat et le cas échéant à une audition.
- aux fonctionnaires territoriaux en reconversion professionnelle ou en spécialisation professionnelle.

La formation s'adresse en formation initiale, aux étudiants titulaires d'un :

- L3 AES option « AGT »
- L3 AES option « AGE » sur audition d'une commission de la pédagogie
- M1 Droit public
- Diplôme de L3 ou de M1 d'économie sur audition d'une commission de la pédagogie

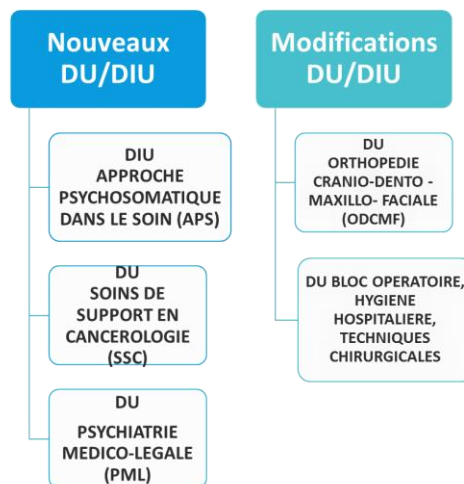
Le DU est composé de 1 journée et demie une fois par mois (11 h CM) ou plus rarement deux fois par mois (septembre, février, mai) sur 14 semaines de septembre à début juillet. 14 semaines x 11 h CM = 154 HCM. 4 HCM seront mises en réserve. La formation se déroule les vendredi et samedi matin en priorité selon un calendrier adapté aux impératifs professionnels des experts comptables et des commissaires aux comptes.

L'effectif prévu est de 12 : 10 étudiants en FC et 2 étudiants en FI.

Ce DU n'ouvrira pas s'il n'est pas financé. Cela a été rappelé aux enseignants.

	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
---	--

➤ **UFR Sciences de Santé – UMDPC-S : création de 3 DU/DIU et modification de 2 DU**



Perrine DIDI de l'UMDPC- Santé présente les dossiers en séance.

✓ **Nouveaux DU/DIU :**

**- DIU approche psychosomatique dans le soin (APS)**

Responsable Pr JN BEIS

Co-responsable Dr MANIETTE

DIU avec Montpellier - Formation sur 4 ans : 288h soit 72 h/an - Tarif 1000 euros par an

L'objectif est d'apporter une meilleure qualité de vie au patient

Le public visé est assez large : docteurs en médecine et chirurgie dentaire, sages-femmes, psychologue clinicien, paramédicaux, art-thérapeutes et musicothérapeutes selon avis des responsables : internes de médecine générale, et internes autres spécialités

Le DIU a été créé à Montpellier. Suite à des changements, Dijon a repris pour ne laisser ce diplôme à l'abandon.

Un travail est mené sur l'uniformisation des tarifs avec Montpellier. La 1<sup>ère</sup> année se déroule à Montpellier. Ensuite on va intégrer des cours sur Dijon. C'est un enseignement en présentiel

Objectifs : acquérir les bases médico-psychopathologiques nécessaires à l'approche globale du patient, permettant la levée des clivages soma/psyché dans la pratique du soin. Acquérir une démarche clinique de l'écoute. Se familiariser avec les médiations corporelles efficaces en vue de cette prise en charge thérapeutique

Compétence : travailler sa position personnelle face au patient, à la maladie et à la guérison.

Impacts sur le terrain : former des soignants accompagnant des patients dans le cadre d'une approche globale.

**- DU soins de support en oncologie**

Responsable Pr F GHIRINGHELLI- Co-responsable Dr FAVIER CGFL- Formation sur une année : 110h

Tarif 1300 euros

Le public visé : Internes de médecine générale et de spécialités médicales, docteurs en médecine, pharmaciens et internes de pharmacie, les professionnels du secteur sanitaire et socioéducatif de minimum BAC+3 (infirmiers diplômés d'état, psychologues cliniciens, assistantes sociales, kinésithérapeutes, manipulateurs de radiothérapie...), aides-soignantes sur entretien

Objectifs : Approfondir ses connaissances cliniques et thérapeutiques dans le domaine des soins de support, nécessaires à la prise en charge d'un patient en oncologie et en hématologie

Pratiquer en tant que référent en soins de support au sein d'un établissement ou en ambulatoire

Pratiquer de façon interprofessionnelle en ville, en institution ou au sein des réseaux de soins

Etre capable de participer à un travail de recherche en soins de support

Ce diplôme d'université est créé en lien avec le centre Georges-François Leclerc. Les intervenants dans ce DU sont locaux.

#### **- DU psychiatrie médico-légale**

Responsable Pr I FRANCOIS PURCELL - Formation sur 1 année : 80h (plus 30h de stage)- Tarif 1200 euros  
Le public visé est exclusivement composé de psychiatres.

Objectifs : Acquérir les connaissances et les repères nécessaires aux différentes situations juridiques ou sociales qui, dans le cadre législatif actuel, requièrent un avis de psychiatre.

Il s'agit d'être en mesure d'exercer comme médecin coordinateur, de prendre en charge des patients soumis à une obligation de soins, de répondre à des demandes d'expertises telles que : aptitude professionnelle, dommage psychiatrique...

Le travail pour mettre en place ce DU a été long et un peu laborieux. Il a une visée nationale.

Dans les rapports d'experts lors de procès notamment, il faut avoir un avis éclairé d'un psychiatre. Ce DU vise les professionnels intervenant dans ce cadre médico-légal. Pour réduire les coûts, il y a mutualisation des enseignements.

#### **✓ Modifications DU/DIU :**

##### **- DU orthopédie cranio-dento-maxillo-faciale**

Responsable Pr ZWETYENGA

Co-responsable Mr BOURZEIX

Formation sur 2 ans : 174 h soit 87h/an

Tarif 1200 euros par an

##### **- DU bloc opératoire, hygiène hospitalière, techniques chirurgicales**

Responsable Dr JULIEN

Co-responsable Pr TROUILLOUD

Formation sur 2 ans : 200h soit 100h/an

Tarif 3000 euros par an

Modification : ouverture d'une nouvelle première année chaque rentrée (et non tous les deux ans)

Il est précisé que le développement d'actions courtes est en cours.

	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
---	--

#### **➤ UFR Sciences Humaines : demande de maintien du DU « stage professionnel en Psychologie »**

Jean-Jacques BOUTAUD évoque cette demande. L'UFR Sciences Humaines demande le maintien d'un DU intitulé « stage professionnel en Psychologie » destiné aux étudiants sortant de master recherche et qui souhaitent obtenir le titre de Psychologue.

Une alerte avait été faite l'an dernier par la cellule juridique à Philippe CASTEL, responsable de ce DU, car compte tenu de l'évolution de la législation sur les stages, on ne peut avoir un DU constitué d'un seul stage. Tout stage doit être rattaché à une formation comptant au moins 200 heures. Comme des étudiants étaient déjà inscrits pour 2016-2017, on avait précisé que l'on n'annulerait pas leurs inscriptions. Il était indiqué que le dispositif ne pouvait perdurer en l'état au-delà de cette année.

L'analyse juridique de la situation met en exergue le fait que cette période étant qualifiée à tort de « stage », elle pourrait être requalifiée en contrat de travail par l'inspection du travail (statut le plus protecteur pour l'étudiant).

Cette demande de maintien pose donc problème.

Peggy CENAC-GUESDON alerte sur le fait que les étudiants qui sortent du master recherche et ne peuvent faire un stage se retrouvent sans solution.

Le fait est que les étudiants concernés sont ceux qui ne trouvent pas de financement pour une thèse. Le nombre est faible (moins de 6). La difficulté est aussi liée au faible contingent d'étudiants acceptés en Master 2 psychologie à orientation professionnelle compte tenu de la nécessaire régulation de cette profession. Il faut ajouter que la délivrance du titre de Psychologue relève de la compétence d'une Commission rattachée à l'ARS Bourgogne Franche Comté.

Il est précisé que les textes de référence sur le sujet sont le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005 et l'arrêté du 19 mai 2006.

Sophie SALAÜN évoque le fait que cette Commission puisse indiquer ce qu'elle peut valider afin de délivrer le titre. Cela permettrait peut-être de trouver une solution adaptée.

Jean-Jacques BOUTAUD précise que ces éléments seront évoqués en CFVU le 16 juin.

<b>obser vation s</b>	<b>Les remarques formulées en CP seront relayées en CFVU</b>
-------------------------------	--

#### **4. UFR STAPS : dispositif spécifique aux étudiants sportifs de haut-niveau**

Lionel CROGNIER présente le principe de ce dispositif. L'idée est que les étudiants reconnus comme sportifs de haut-niveau et/ou inscrits au PEPS puissent avoir la possibilité de garder leurs notes sur deux ans.

En effet, le principe général est que toute UE ou matière non validée (10/20 ou plus) doit être repassée. Or pour ces étudiants, il est parfois très compliqué de réinvestir du temps alors que la note obtenue pourrait permettre une validation par compensation avec d'autres notes.

Le dispositif avait fait l'objet d'une présentation en CFVU en 2015 et devait faire l'objet d'une expérimentation pour voir ce que cela allait donner.

Les retours étant positifs, la proposition est donc de laisser la possibilité à l'étudiant de choisir de conserver ou non la note. Il doit en faire expressément la demande.

Il y a environ 130 étudiants au PEPS. La moitié de l'effectif est inscrit en STAPS

Pour l'instant, cette mesure ne concerne que l'UFR STAPS mais on peut penser à une adoption par d'autres conseils de composantes. Il faudrait qu'une information soit faite à ce sujet par le Directeur du PEPS.

Patrick DANAUDIÈRE précise qu'à l'IUT Dijon-Auxerre, il existe des programmes spécifiques sur trois ans pour les étudiants sportifs de haut-niveau.

<b>obser vations CP</b>	<b>Les observations seront relayées en CFVU</b>
---------------------------------	---

#### **5. Reconnaissance de l'engagement des étudiants**

Muriel HENRY rappelle la présentation faite en Commission de la Pédagogie le 2 mai 2017.

La Loi Egalité et Citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 vise globalement à favoriser l'insertion des jeunes.

Elle s'articule autour de trois axes :



- généraliser l'engagement au service de l'intérêt général et accompagner l'émancipation des jeunes ;
- favoriser la mixité sociale et l'égalité d'accès au logement ;
- renforcer l'égalité réelle.

Le Code de l'Education comporte des articles dédiés à cette question. Extraits :

*Titre Ier : ÉMANCIPATION DES JEUNES, CITOYENNETÉ ET PARTICIPATION*

*Chapitre Ier : Encourager l'engagement républicain de tous les citoyens et les citoyennes pour faire vivre la fraternité*

*Art. L. 611-9.-Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ou inscrite au registre des associations en application du code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie du code de la défense, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire prévu à l'article L. 723-3 du code de la sécurité intérieure, d'un service civique prévu au II de l'article L. 120-1 du code du service national ou d'un volontariat dans les armées prévu à l'article L. 121-1 du même code sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret»*

*« Art. L. 611-11.-Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières sont prévus par les établissements d'enseignement supérieur, dans des conditions fixées par décret, afin de permettre aux étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, aux étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense, aux étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 120-1 du code du service national ou un volontariat militaire prévu à l'article L. 121-1 du même code, aux étudiants exerçant une activité professionnelle et aux étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires de concilier leurs études et leur engagement. »*

Par ailleurs, un décret est paru le 10 mai 2017 ( n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle) qui précise que les établissements d'enseignement supérieur doivent mettre en œuvre un dispositif garantissant la validation, pour l'obtention d'un diplôme, des compétences, connaissances et aptitudes acquises par leurs étudiants dans l'exercice des activités associatives, sociales ou professionnelles mentionnées à l'article L. 611-9 du code de l'éducation. Les établissements d'enseignement supérieur sont, dans ce cadre, responsables de la définition et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Il précise également les aménagements dans l'organisation et le déroulement de leurs études et les droits spécifiques dont peuvent bénéficier, lorsqu'ils exercent une activité mentionnée à l'article L. 611-11 du code de l'éducation, les étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur pour leur permettre de mieux concilier la poursuite de leurs études et leur engagement dans ces activités.

Deux possibilités sont données aux établissements d'enseignement supérieur :

- la délivrance d'une partie des ECTS du diplôme (L, M, D) ;
- la dispense de certains enseignements ou stages auxquels l'expérience acquise pourra se substituer.

L'application est prévue dès la rentrée 2017. Cela va donc arriver très vite.

L'idée est de mettre en place un groupe de travail qui puisse travailler sur le périmètre à donner à cette reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle. Il faudra réfléchir au processus qui amènerait l'étudiant à demander la reconnaissance.

Jean-Jacques BOUTAUD invite les membres de la CP à envoyer un mail à Muriel HENRY pour indiquer leur souhait de participer à ce groupe de travail

Lionel CROGNIER souhaite évoquer le « passeport compétences ». Il insiste sur le fait qu'il n'existe pas de solution concrète aujourd'hui.

Muriel HENRY indique que les différentes démarches prospectives sur ce sujet n'ont pas permis de retenir un outil correspondant au cahier des charges.

Lionel CROGNIER précise que l'UFC a des outils (PEC = Portefeuille d'Expériences et de Compétences, lien utile : <https://www.pec-univ.fr/accueil-pec-11496736.kjsp>) et nous non. Il est urgent de reprendre ce dossier, ainsi que d'autres comme P-Stages.

Jean-Jacques BOUTAUD évoque le fait que ce thème fait partie de l'un des cinq grands volets du PIA 3 sur les nouveaux cursus universitaires (NCU).

Muriel HENRY indique qu'une fiche-projet a été déposée en ce sens afin que la demande de disposer d'un outil soit inscrite dans le futur Schéma directeur du numérique de l'UB.

Elle rappelle que le PEC utilisé en Franche-Comté a fait l'objet d'une évaluation peu positive. Il coûte 8000 euros par an et concerne une cinquantaine d'étudiants.

Mais il est évident que le principe de la démarche reste vrai. Il faut se poser la question de la certification de ce qui est dit par l'étudiant. Comment reconnaît-on ce qui est fait à l'extérieur de l'université ? Il y a un principe réflexif à mettre en place.

Jean-Jacques BOUTAUD souligne le fait que cette question de la reconnaissance de l'engagement citoyen est importante. On a peut-être eu une politique numérique moins active en Bourgogne qui explique la différence avec la Franche Comté.

Il faut penser à la globalité de l'action de l'étudiant.

Or à l'heure actuelle, on est encore dans la logique d'une formation tubulaire. L'exemple des UE transversales est significatif : elles sont encore perçues comme des étant des « pas de côté », dans une démarche presque ludique.

Or il faut conceptualiser le fait que le cursus de l'étudiant est global. Il faut une vision élargie de ce que l'on entend par diplôme. Il s'agit d'une formation universitaire mais aussi citoyenne et humaine.

Un groupe de travail sera donc constitué et se réunira au cours de l'année prochaine afin que le dispositif de reconnaissance puisse être mis en place.

	<b>Les remarques formulées en CP seront relayées en CFVU</b>
---	--

## 6. Equipements pédagogiques 2017

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle le courrier du Président de l'UB daté du 18 avril 2017, adressé aux composantes et aux services de l'Université.

Les projets se répartissent en deux rubriques :

Rubrique 1 :

Projets liés au renouvellement, au remplacement et à la mise aux normes des équipements devenus obsolètes.

Rubrique 2 :

Projets innovants répondant à un ou plusieurs des critères suivants :

- 1 les langues et l'international,
- 2 l'innovation pédagogique,
- 3 les projets inter-composantes,
- 4 les projets pluriannuels,
- 5 les projets des sites territoriaux.

Il indique que le financement de l'UB prévu (reliquats de formation continue hors part consacrée aux salaires) fera l'objet d'un prélèvement sur le fonds de roulement dans le cadre du BR1, qui devra être autorisé cette année, par l'autorité rectoriale.

Les composantes et services sont fortement incités à présenter des projets communs, notamment pour les sites territoriaux ou à monter des opérations de commandes groupées notamment pour les matériels informatiques. Afin d'éviter l'éparpillement des commandes, le montant minimal des projets sera de 10 000 €.

Il y a eu 89 dossiers déposés dont 26 dossiers par l'IUT Dijon-Auxerre.

Il est précisé qu'il n'a pas été possible d'établir un pré classement aujourd'hui car il n'y pas encore de réponse de la Région BFC.

Le principe qui a été arrêté est que les composantes puissent utiliser leurs fonds propres. Par contre, on reviendrait sur la règle de répartition du 30000€/30000€ (moitié UB/ moitié région BFC). La difficulté première est la masse critique de ce dossier

Patrick DANAUDIÈRE évoque le fait qu'il n'était pas prévu de financement au début puis il a été précisé qu'il y avait des financements possibles via le fonds de roulement.

L'idée est de récupérer ce fonds de roulement sur de l'investissement. Des mutualisations plus importantes seraient donc possibles du coup. Le but est de ne pas perdre le financement de la région.

Quant à l'idée de flécher les dotations uniquement sur la formation continue, il faut avoir en tête que les équipements pédagogiques servent le plus souvent, à la fois aux publics de formation initiale et continue car les mêmes équipements sont utilisés. Et les frais généraux sont les mêmes (bâtiments, salles etc ...).

L'alternative aurait pu être de ne pas avoir d'appel à projets, faute de confirmation de la dotation régionale. Ce n'est pas ce qui a été choisi car il y a l'idée d'un potentiel de financement qu'il s'agit de ne pas manquer compte tenu du contexte actuel.

Il faut un accord de la Rectrice pour autoriser ce prélèvement

Luc IMHOFF déplore le caractère flou du courrier envoyé aux composantes qui n'explique pas bien les possibilités. Il est question de « reliquats de formation continue ». Cela peut orienter les projets vers les seules formations qui ont de la FC. C'est ce qui a été fait à l'UFR Sciences et Techniques. Cette UFR compte en effet des formations où il n'y a que de la FC, sans FI. De fait, certains projets intéressants ont été écartés.

Patrick DANAUDIÈRE explique qu'il y a des recettes qui vont être inscrites au budget rectificatif n° 1 (BR1) de juillet 2017. Il faut pouvoir les utiliser.

Si un financement arrive de la région BFC, il devra passer au BR1. Cela explique le calendrier assez contraint.

Jean-Jacques BOUTAUD prend note des différentes remarques et observations sur ce dossier et en fera part à l'équipe des Vice-Présidents en charge de ce dossier.

<b>obs ervations CP</b>	<b>Les remarques formulées en CP seront relayées en CFVU</b>
---------------------------------	--

## **7. Offre de formation 2017**

Jean-Jacques BOUTAUD précise que certaines composantes ont remonté des demandes de modifications de fiches filières : UFR DSEP, IAE Dijon, UFR Sciences de Santé. L'UFR STAPS a renvoyé l'ensemble de ses fiches car certaines rubriques (hors tableaux d'UE) n'étaient pas complétées

Un tableau récapitulatif a été établi. Le principe est que la composante s'assure que ces modifications ne modifient pas la soutenabilité de son offre de formation, telle qu'arrêtée avec la gouvernance de l'université.

A ce sujet, et suite aux échanges de mails avec Sandrine ROUSSEAUX, Vincent THOMAS précise que pour les Masters de son UFR, le volume horaire moyen est de 610 h. Si les Masters dépassent, ils sont financés

par les reliquats de la formation continue. Il y a des écarts qui se justifient pédagogiquement et financièrement.

Laurent JAILLET présente les fiches filières du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B. Elles n'existaient pas jusqu'alors.

- ✓ DAEU A : rattaché à l'ESPE depuis cette année (avant : UFR Lettres et Philosophie)
- ✓ DAEU B : rattaché à l'UFR SVTE

Une fiche RNCP pour ce diplôme va être publiée bientôt. Cela est indispensable pour le financement. Ce diplôme n'accueille que des étudiants de formation continue. Il y a un financement de la région Bourgogne Franche Comté au titre de la promotion sociale. Il y a environ 130 étudiants y compris à distance dont une grande majorité en option A (+3/4). La moyenne d'âge est de 35 ans. Le taux de réussite varie de 60 à 80%. Deux tiers font en un an le DAEU B.

Par le biais du compte personnel de formation, on peut avoir un financement pour suivre ce diplôme.

Pour les étudiants qui valident le DAEU : 25 à 30% vont vers l'université (DUT surtout), 50% s'orientent en BTS et 20% vont évoluer dans leur champ professionnel.

La formation manque de visibilité ne serait-ce qu'en interne de l'UB. L'équipe enseignante est constituée pour moitié d'universitaires et pour moitié d'enseignants du secondaire. Les enseignants sont très sensibilisés à ce public particulier.

<b>observations CP</b>	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
----------------------------	--

## 8. Conventions pédagogiques 2017

- **IAE Dijon**
  - ✓ **convention IAE-ESIREM**

Sophie SALAÛN précise que cette convention existe depuis plusieurs années entre l'ESIREM et l'IAE. Sur la formulation, il faudrait indiquer « Etudiants de troisième année du cycle ingénieur » et non « étudiants de 3<sup>ème</sup> année » car cela peut prêter à confusion.

Comme la maquette du Master Administration des Entreprises a été revue avec la mise en place d'une nouvelle offre de formation, la convention est mise à jour.

Il est précisé que seul un contingent limité d'étudiants peut suivre ce double cursus. En effet, les équipes ont pu constater un taux d'échec important au Master AE quand les effectifs étaient importants.

Le cursus se fait en un an à l'ESIREM.

- ✓ **convention IAE- AgroSUP**

La convention IAE-AgroSUP suit la même logique que la convention précédente. Le but est de permettre à des élèves ingénieurs de préparer le Master Administration des Entreprises lors de leur cursus à AgroSUP. Il est noté que le cursus est programmé sur deux ans.

<b>observations CP</b>	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
----------------------------	--

- **UFR Droit, Sciences Economique et Politique**
  - ✓ **convention avec l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne – Franche-Comté**

Vincent THOMAS évoque cette convention à la suite de la présentation du DU « Expertise, Audit, et Stratégie financière Territoriale ». L'Ordre des experts-comptables de Bourgogne – Franche-Comté s'engage à financer 7000 euros par an pendant 5 ans pour que le DU puisse fonctionner. Cela permet d'envisager une ouverture même s'il y a peu de candidats. L'Ordre fera une large publicité auprès du public. Les étudiants du Master 2 pourront suivre le DU (avec un autre tarif que celui de 4000à€. Ils pourront valoriser cela dans les cabinets d'experts comptables

Cela permet à l'UFR de monter en compétences car les enseignants qui vont intervenir dans ce DU doivent se former. L'idéal serait d'avoir 13 à 15 personnes. Il est rappelé que ce DU n'ouvrira pas s'il n'est pas financé.

<b>obs serv ations CP</b>	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
---------------------------------------	--

✓ **convention liée à la création d'une chaire de Droit rural et Environnemental**

Vincent THOMAS évoque cette convention qui est directement en lien avec le Master Droit rural implanté à Macon. Le partenariat se fait avec le CRIDON (centre de recherches, d'information et de documentation notariale) de Lyon qui s'engage à verser 50000 euros sur trois ans pour permettre à l'équipe supervisée par Hubert BOSSE-PLATIERE de mener des actions de recherche. Cela passe par l'emploi d'un chercheur à Macon. L'UB est propriétaire des droits intellectuels. Le CRIDON peut diffuser les travaux.

Cela ne coûte rien à l'université et permet de développer des recherches

On « occupe » le territoire et cela donne une belle image de l'université.

Le travail mené depuis des années par Hubert BOSSE-PLATIERE est souligné car la mise en place de ces dispositifs (master, convention ...) a nécessité beaucoup de temps et d'investissement.

<b>obs serv ations CP</b>	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
---------------------------------------	--

➤ **UFR STAPS : convention avec l'IREPS (instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) Bourgogne Franche Comté**

Lionel CROGNIER précise que cette convention concerne un enseignement de 40 heures en troisième année de licence Activité Physique Adaptée et Santé (APAS). L'UE en question s'intitule « éducation thérapeutique du patient ». Une mise à plat des contenus était nécessaire. Cela va permettre de faciliter l'obtention de la carte professionnelle pour les licenciés. C'est un dispositif indispensable pour solidifier la formation.

<b>obs serv ations CP</b>	<b>Pas de remarque particulière formulée en CP</b>
---------------------------------------	--

La séance est levée à 12h15.

Le Vice-Président de la CFVU

**Validé**

Jean-Jacques BOUTAUD

Projets internationaux - CP du 8 juin 2017 – CFVU du 16 juin 2017

Projets d'échange diplômant

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	ALLEMAGNE	Université Johannes Gutenberg Mainz (JGU)	ESPE en lien avec UFR Langues et Communication et UFR Lettres et Philo	Sylvie Marchenoir	Mise en place d'une annexe 4 à l'accord de coopération entre les deux établissements pour organiser des doubles diplômes entre les Master MEEF (Dijon) et les Master of Education (Mayence) dans les disciplines Français, Allemand et Anglais. L'objectif est de former en commun des enseignants du secondaire, habilités à enseigner en France et /ou en Allemagne.
2	MAROC	Université Hassan 1er	IAE	Philippe Desbrières	Nouvel accord (MoU + annexe 1) avec l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion (ENCG), composante de l'université Hassan 1 <sup>er</sup> , qui permet à l'IAE d'accueillir des étudiants en formation diplômante dans ses différents diplômes de niveau Master.
3	MEXIQUE	Université pédagogique nationale du Mexique (UPN)	UFR Lettres et Philosophie (CFOAD)	Françoise Lesage	Renouvellement d'un accord avec annexes pédagogique et financière qui permet aux étudiants de l'UPN de s'inscrire au DUFLE de l'uB et de suivre cette formation à distance tout en restant inscrits dans la Licence d'enseignement du français à l'UPN. L'uB reconnaît une partie du parcours effectué dans le cadre de cette Licence pour valider le DU.
4		Universidad Tecnológica de Tulancingo	IUT Dijon-Auxerre (campus Auxerre)	Sylvie Thierry	Renouvellement de l'annexe 1 à l'accord cadre qui permet à l'IUT d'accueillir des étudiants en formation diplômante et non diplômante (Diplômes concernés à l'UB : DU ITEM et Licence professionnelle MAI) et d'envoyer des étudiants en DUETI à Tulancingo.
5	TUNISIE	Université de la Manouba	IAE	Mohamed Zouaoui, Kamel Laaradh	Nouvel accord (MoU + annexe 1) avec l'ESC de Tunis, composante de l'Université de la Manouba, qui permet à l'IAE d'accueillir des étudiants en formation diplômante dans ses différents diplômes de niveau Master.
6		Université de Carthage (UCAR)	ESIREM	Wahabou Abdou	Nouvel accord (MoU + annexe) avec l'Institut National des Sciences Appliquées et de Technologies (INSAT), composante de l'Université de Carthage, qui permet à l'ESIREM d'accueillir des étudiants en formation diplômante et d'envoyer et de recevoir des stagiaires en lien avec les laboratoires de recherche des deux établissements.